

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Créteil

Introduction

Le questionnaire qui suit reprend (sous une forme légèrement différente) les 11 propositions de notre manifeste "Municipales 2020 : nos 11 propositions pour faire de Créteil une ville cyclable"

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan doit être cohérent avec les engagements du territoire GPSEA et du Conseil de Département (CD94) de porter à 10% la part modale du vélo à l'horizon 2030.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Objectif: consulter les cyclistes et les associations d'usagers en amont des aménagements envisagés, et rendre compte de l'action des différents services impliqués (urbanisme – voirie – social – sports...).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo - Créteil doit soutenir la mise en oeuvre locale du RERV (Réseau Express Régional Vélo), réseau continu de pistes cyclables sûres et rapides à l'échelle de l'Ile de France défini par le collectif d'associations "Comité Vélo Ile de France" à l'initiative du MDB. A Créteil les axes prioritaires (niveau 1) en sont la D19, la D86, la Tégéval.

- Cette mise en oeuvre demandera de collaborer activement avec les autres collectivités territoriales impliquées : CD94, région Ile de France, territoire GPSEA, Etat, et de solliciter les subventions adaptées.

Sur la D86 (avenue de Verdun, rue des Mèches, avenue de Choisy) il est nécessaire de créer une piste cyclable protégée qui n'empiète pas sur les trottoirs piétons existants. Seul un tronçon de quelques centaines de mètres de piste cyclable existe entre le carrefour Pompadour et la base de loisirs, et il demande des réparations localement (passerelle de Basse Quinte en mauvais état)

Sur la D19 il faut agir avec le CD94 pour mettre fin à l'utilisation de la piste cyclable (et des trottoirs) comme contre-allées, rafraichir le marquage au sol, réparer le revêtement et les protections endommagées, remplacement des potelets bas en béton par des poteaux réfléchissants, protéger les cyclistes aux entrées de parkings, etc.

Pour la Tégéval, un meilleur jalonnement dans sa traversée de la base de loisirs est nécessaire.

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : (autres que celles du RERV mentionné dans la proposition 4)

- traversées cyclables de la voie rapide RD1 pour mieux relier les centres d'activité de Créteil à l'Ouest de la voie rapide (CCR, préfecture, hotel de Ville,) et les quartiers plus résidentiels situés à l'Est de la RD1. Nous proposons de créer des traversées cyclables protégées de la RD1 en trois endroits : près du métro Créteil Université, rue François Mauriac, passerelle Mataro.

- prolonger le maillage de pistes cyclables actuel là où il se termine en impasse : liaison entre la piste de la rue du Dr Casalis (Montmesly), le CCR et la préfecture ; liaison entre la D19, la gare de Créteil Echat et la station Créteil Université ; liaison entre la passerelle Mataro et la station Créteil

Préfecture, entre autres

(voir détail sur la carte de Créteil figurant dans le Manifeste

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/pistes-cyclables-creteil-ptr94_397181#14/48.7868/2.4560)

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Les points noirs importants identifiés par les enquêtes des fédérations d'usagers (FUB, MDB) correspondent souvent à des liaisons avec les communes voisines :

- carrefour Pompadour et desserte de la gare de Val Pompadour,
- Pont de Créteil.

Une concertation avec les autres collectivités territoriales impliquées (GPSEA, communes voisines de Valenton, St Maur, Maisons Alfort, Alfortville, Bonneuil, CD94) est indispensable pour résorber ces points noirs.

Action n°6 :

Mettre le vélo au cœur de Créteil. Cela demande d'abord une mise à niveau des pistes cyclables, voies vertes et passerelles piétons-vélos existantes : remise en état des revêtements dégradés, rafraîchissement et mise aux normes du marquage au sol, protection des intersections, suppression des chicanes superflues et des panneaux Stop qui dissuadent les cyclistes de prendre leur vélo, suppression des rétrécissements.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous proposons plus spécifiquement une extension progressive des zones 30 à l'ensemble des quartiers résidentiels de Créteil : double sens cyclable, aménagement des rues pour rendre la limitation à 30km/h effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs, trottoirs traversants), pose d'arceaux vélos plus nombreux, généralisation des cédez-le-passage cycliste aux feux, schéma de circulation dissuadant l'utilisation des voies des zones 30 comme raccourcis par les véhicules en transit.

Action n°8 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : avant de créer de nouvelles zones réservées, ce sont les pistes cyclables et trottoirs existants qui devraient être vraiment protégés car ils sont souvent utilisés comme espace de circulation et de stationnement par les véhicules motorisés. Nous demandons donc 1° une lutte plus résolue contre le stationnement abusif (quelques exemples parmi beaucoup d'autres : rue Gustave Eiffel, rue Alfred Thomereau, rue de l'Espérance,...) 2° la définition obligatoire d'un itinéraire temporaire quand un chantier empiète sur un trottoir ou une piste cyclable, 3° la fin de l'utilisation des pistes cyclables et trottoirs comme contre-allées pour les voitures (par exemple le long de la D19, le long de l'avenue de Verdun, de la rue des Mèches), 4° la protection des piétons et vélos aux sorties de parkings (imposer un stop aux véhicules sortants et entrants)..

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé et des arceaux vélos largement dimensionnés à proximité de chaque station de métro de la ligne 8 (Echat, Université, Préfecture, Pointe du Lac), des gares RER (Val Pompadour, Ardoines) et près des pôles d'activité (Centre des Impôts, hôpitaux, hotel de Ville, centres sportifs...), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

La station Créteil-Echat va devenir un noeud important (correspondance entre les lignes de métro 8 et 15) . Il est important de réserver le plus tôt possible l'espace nécessaire à la création de parkings vélos largement dimensionnés (plusieurs centaines de places) pour permettre au plus grand nombre de rejoindre ce noeud important de transports en commun sans causer une asphyxie du quartier.

Action n°10 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Augmenter la surface des parkings vélos sécurisés dans l'habitat collectif est indispensable à Créteil : enquête auprès des habitants sur leurs besoins, construction d'abris fermés et sécurisés, augmentation de la surface minimale des parkings vélos fermés figurant dans le plan d'urbanisme (en cas de rénovation ou de constructions neuves). Créteil peut s'appuyer sur des bailleurs sociaux comme Valophis avec le soutien du CD94 et du programme de financement Alvéole.

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Pour soutenir l'apprentissage du vélo et les bonnes pratiques - en particulier le respect des piétons- nous proposons d'aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école, de mettre à disposition des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo, de mettre en place des pédibus et vélobus (groupes d'enfants allant à l'école à pied ou à vélo sous la conduite d'un adulte)